

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

demande si les membres de la presse ont maintenant plus de privilèges que les députés. C'est la question que je vous pose.

[Traduction]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député exprime une préoccupation qui me semble légitime et intéressante.

Je lui conseillerais d'en parler aux coprésidents du comité afin de voir s'ils peuvent satisfaire à sa demande.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je pense que notre pays va entrer, dans les semaines qui viennent, dans une époque très importante et le point soulevé par notre honorable collègue est certainement un point valide.

L'honorable secrétaire parlementaire vient de faire, à mon avis, une suggestion très intelligente. Premièrement, c'est de soumettre au coprésident ce que le député vient de nous dire, de se souvenir de ce que monsieur le Président vient de dire, qu'il n'a pas la responsabilité de diriger, mais certainement le fait que nous soyons deux ou trois qui nous levions démontre l'importance qu'il y aurait de procéder d'une manière ordonnée.

Il m'apparaîtrait, à mon avis, invraisemblable que des gens puissent en prendre connaissance avant d'autres parce que si c'est vrai, comme on l'a toujours dit, que le Parlement est suprême, certainement que tous les parlementaires, indépendamment des opinions qu'ont pu émettre les uns et les autres sur les partis politiques. . . Quant à moi, je serais très favorable à ce que nous sommes en train de dire soit bien entendu, par le gouvernement, par les présidents et les coprésidents, et que la suggestion de notre collègue puisse rencontrer l'approbation de ceux qui, actuellement, nous écoutent ou devraient nous écouter.

• (1530)

Je suis tout à fait de votre avis, monsieur le Président, que vous n'avez pas à dicter une ligne de conduite, mais je vous remercie de nous permettre d'ajouter à cela, en parlant encore et encore, pour que le message puisse se rendre.

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à diverses pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

FORUM PARLEMENTAIRE DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE
POUR LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET
ÉCONOMIQUE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport du Forum des parlementaires de la région Asie-Pacifique pour la coopération éducative, culturelle et économique qui a eu lieu à Canberra, en Australie, les 10 et 11 décembre 1991.

Cette importante conférence a pour but de considérer la possibilité d'étendre à tous les pays du Pacifique l'oeuvre accomplie par l'APEC et la PECC au cours des dernières années. Elle vise à sensibiliser les parlements du Pacifique particulièrement aux extraordinaires perspectives d'expansion des échanges commerciaux.

Désormais, nos partenaires asiatiques, c'est-à-dire le Japon, la Corée, la Chine et Taiwan, prennent le pas sur les États-Unis, notre principal partenaire commercial. En effet, le Parlement du Canada accorde de plus en plus d'importance à ces pays. Cet organisme interparlementaire doit donc trouver une nouvelle place parmi nos organismes parlementaires.

Comme le député de Saint-Denis, nous vous exhortons, en connaissance de cause, à examiner très attentivement ce rapport et celui du député.

Le Canada doit devenir membre de cet organisme et y jouer un rôle actif, sinon il en sera exclu comme il l'a été dans le cas de la Communauté économique européenne.